

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/09/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00786

1. Intitulé du projet

Création d'un Parc Résidentiel de Loisir (PRL) sur le site de l'ancien camping de Grandval

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom VAN DYCK

Prénom Philippe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

APH

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe VANDYCK

A.P.H.

495 chemin du Judin
69490 SAINT FORGEUX
Tél. 06 311 69 722

ph.vandyck@aph-sas.com
RCS 802 963 298 RCS Villefranche-Tarare

RCS / SIRET

8 0 2 9 6 3 2 9 8 0 0 0 1 2

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42a Terrain de camping et caravanage	a, Terrain de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisir ou d'habitations légères de loisir (HLL). Prévision d'installation de 10 à 15 HLL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Réaménagement du camping existant (y compris éclairage d'orientation)
- Création d'assainissements individuels pour les HLL.
- Installation de 10 à 15 HLL.

4.2 Objectifs du projet

Permettre l'accueil de familles en HLL sur le côté de l'ancien camping indépendamment des chambres d'hôtes déjà créées et en cours d'exploitation "LA BATISSE DE GRANVAL"

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1/ Nettoyage des plateformes existantes (y compris les dalles existantes)
 - 2/ Restauration des accès et des plateformes
 - 3/ Création des assainissements individuels par groupe de HLL
 - 4/ Installation de HLL (soumis à Déclaration Préalable) HLL dépassant 35 m² par élément
 - 5/ Remise en état des accès, de l'éclairage d'orientation et des stationnements
- (Durée prévisionnelle des travaux environ 6 mois)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les HLL seront louées en courte ou moyenne durée.



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour la création du Parc Résidentiel de Loisir, il est prévu la Demande d'un Permis d'Aménager

Pour l'installation des HLL, ils sont soumis à Déclaration préalable pour chaque HLL.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE AK 82 et AK 81	21 800 m ²
zone traitée pour l'installation des HLL	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

NEUVEGLISE SUR TRUYERE
Grandval
15 260 LAVASTRIE

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°04'34"E Lat. 44°55'37"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

LAVASTRIE 15 260

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

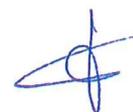


5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de Type 2 : Modernisée Vallée de la Truyère
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ne sait pas
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS Directive Oiseaux. Projet dans le site FR 83 120 10
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Accès et plateformes déjà réalisés
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gros terrassement déjà effectués sur le site
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Espaces déjà créés sur le site
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Siye au-dessus du barrage de Grandval
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eclairage d'orientation existant partiellement.</p> <p>Une remise en état de cet éclairage est prévu dans le cadre de l'aménagement du Parc Résidentiel de Loisir.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux usées traités pour chaque HLL ou chaue groupe de HLL</p> <p>Rejet dans un assainissement individuel</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets ménagers par les occupants des HLL</p> <p>Ces déchets seront stockés en containers puis évacués en déchetterie.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intégration paysagère des HLL dans leur environnement proche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le Projet de construction des HLL, vient s'ajouter aux activités existantes des chambres d'hôte " LA BATIISE DE GRANDVAL" déjà exploitées sur le site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

NON

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

dispensé.

Le site a toujours présenté cette activité. Les aménagements pour la mise en place d'une dizaine de HLL seront donc mineurs. En revanche, dans le cadre de l'exploitation des HLL, des assainissements individuels, seront mis en oeuvre, garantissant le traitement adéquat des eaux usées et la propreté des rejets.

Le site a été aménagé depuis les années 1960 (création du barrage de Grandval). Les HLL qui seront installés viendront se fondre dans le paysage proche existant sans nécessité de travaux paysagers particuliers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- formulaire Cerfa 17734
- Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000
- Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation en date du 28 Mai 2017
- Annexe 4 : Plan du Projet
- Annexe 5 : Vue aérienne du site
- Annexe 6 : Fiche Natura 2000 de la zone

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



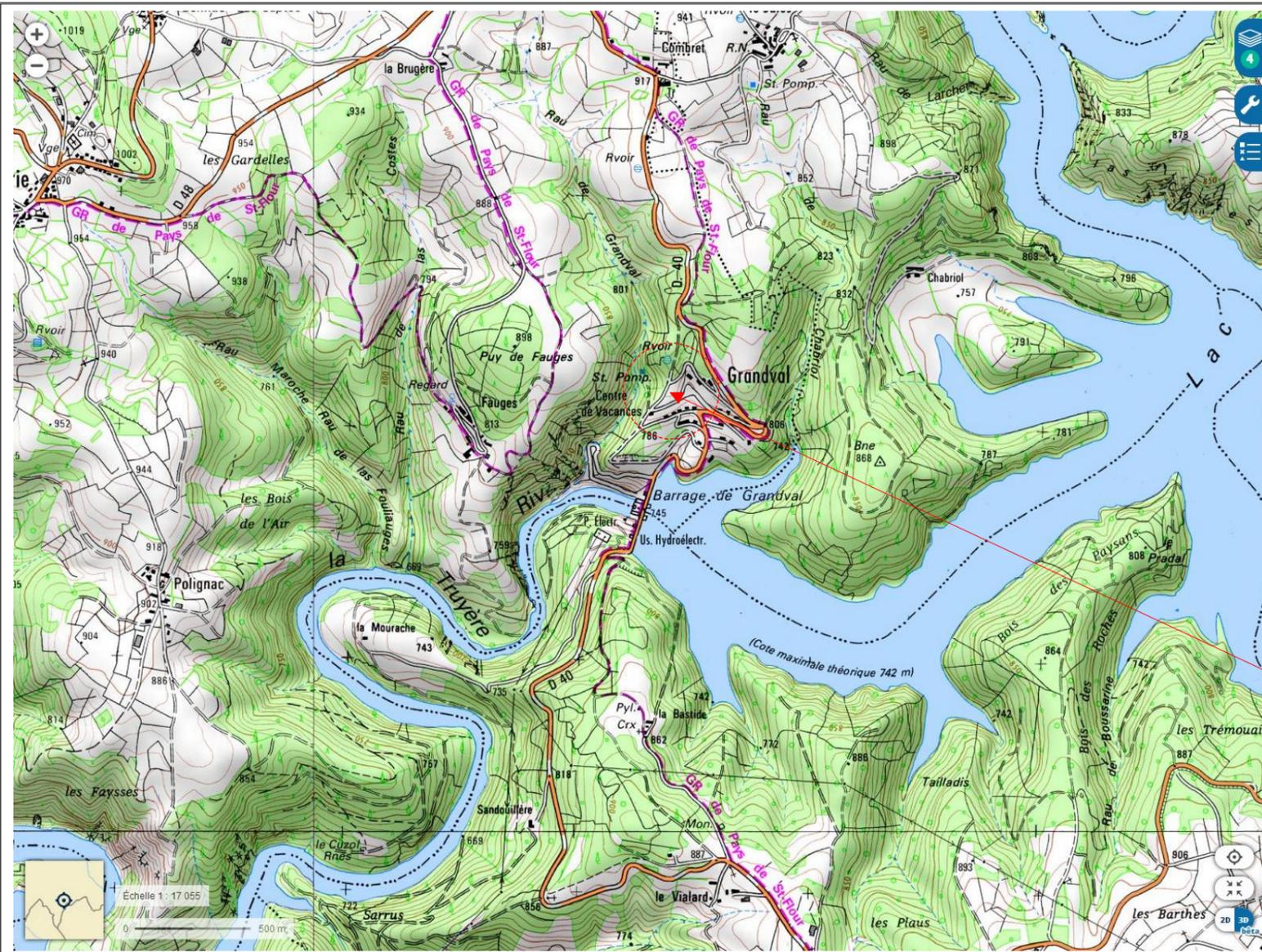
Fait à LAVASTRIE

le, 21/09/2017

Signature

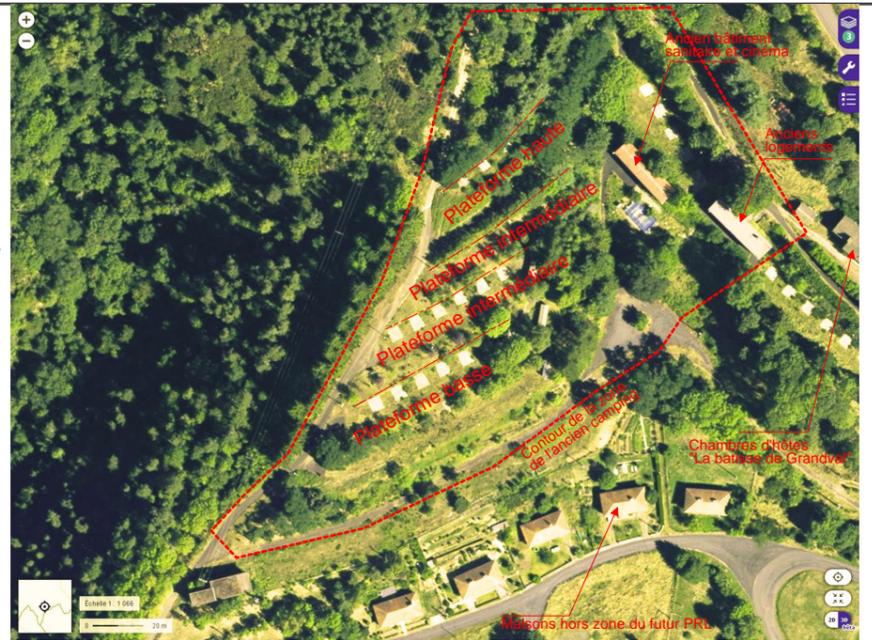


A.P.H.
495 chemin du Judin
69490 SAINT FORGEUX
Tél. 06 311 69 722
ph.vandyck@aph-sas.com
RCS 802 963 298 RCS Villefranche-Tarare

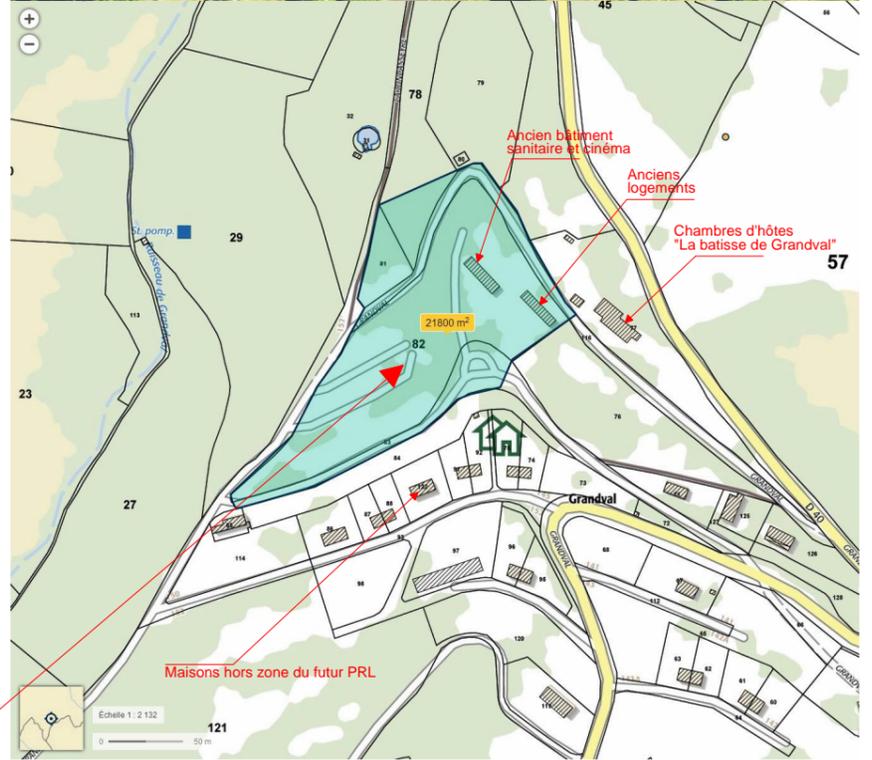


Annexe 5 Photographie aérienne 2013

Les dalles des anciens
emplacement de caravanes
préfigurent la position
des futures HLL.
Elles sont positionnées
sur les plateformes
datant des années 1960.



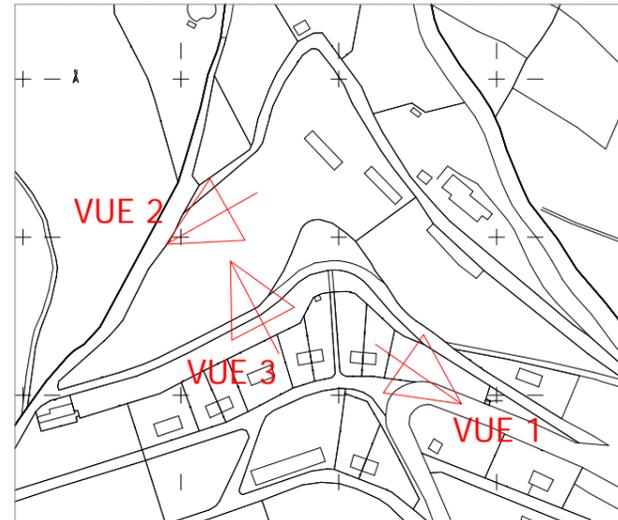
Emplacement
de site



Annexe 4
Plan projet
Zone concernée
pour futur PRL

Annexe 2 - Plan du site 1/25000

Localisation des vue sur base cadastrale vectorielle



Annexe 3 - Photographies localisées



Vue n°1 de loin sept 2013



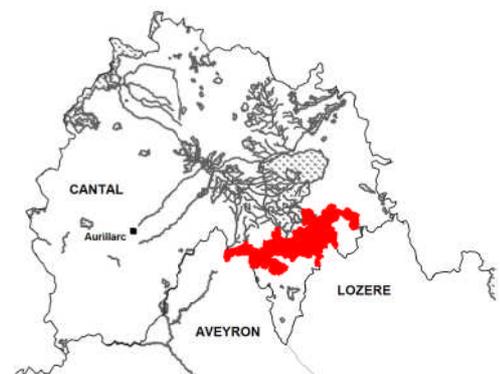
Vue n° 2 18/05/2017



Vue n° 3 18/05/2017



Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne
Cantal



C. Talon – Communauté de communes du Pays de Pierrefort

Site >> Gorges de la Truyère

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

DIRECTIVE :	Oiseaux
N° D'IDENTIFICATION UE :	FR8312010
DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :	Cantal
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :	Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Chaliers, Chaudes-Aigues, Espinasse, Faverolles, Fridefont, Jabrun, Lavastrie, Lieutadès, Loubaresse, Maurines, Neuvéglise, Oradour, Paulhenc, Ruynes-en-Margeride, Saint-Georges, Saint-Marc, Saint-Martial, Sainte-Marie, Sériers, Villedieu.
SURFACE :	21 602 ha
SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :	A l'extrême sud-est du département, en amont et à l'est de la ZPS FR7312013 « Gorges de la Truyère », au sud de la ZPS FR8312005 « Planèze de Saint-Flour », au nord du site FR8301069 « Aubrac ».
DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :	Validé le 04/11/2011
STRUCTURE ANIMATRICE :	Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise Contact : Céline Talon Maison des Services 1 bis, rue du Plomb du Cantal 15230 Pierrefort Tél: 04 71 23 23 54 http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr/



ENJEUX POUR LES ESPECES DU SITE

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A030 Cigogne noire	Echassier de 95-100 cm de long, à manteau noir, dessous de la queue, ventre et aisselles blancs. Adeptes des grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides.	/ Espèce migratrice régulière	Altération / destruction des habitats	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Proscrire
			Dérangements dans les sites de nidification	Eviter notamment en période de reproduction
			Passage / installation de lignes électriques	Eviter
A031 Cigogne blanche	Grand échassier long de 1-1,15 m, entièrement blanc hormis l'extrémité et le bord postérieur des ailes (noirs), à bec et pattes longs et rouge vif. Adeptes des prairies humides et zones marécageuses, tout en se nourrissant aussi dans les pâturages et cultures, appréciant le voisinage de l'Homme, surtout lors de la reproduction.	/ Espèce migratrice régulière	Altération / destruction des habitats	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Proscrire
			Dérangements dans les sites de nidification	Eviter notamment en période de reproduction
			Passage / installation de lignes électriques	Eviter
A072 Bondrée apivore	Rapace diurne de 52-60 cm de long, très semblable à la Buse variable mais à la tête petite. Adeptes des massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides.	/ favorable 30-40 couples nicheurs estimés	Intensification agricole : utilisation de produits phytosanitaires provoquant une diminution des proies, transformation des prairies en cultures de céréales ; ou au contraire déprise agricole (fermeture des milieux)	Eviter
			Coupes rases, plantations	Maintenir les habitats forestiers originels
			Dérangements à proximité de l'aire	Toujours rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction (1er mai-15 août)
A073 Milan noir	Rapace diurne de 50-60 cm de long, à la queue faiblement échancrée et à la coloration très sombre. Adeptes des grandes vallées alluviales. Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...)	/ favorable 20-50 couples nicheurs estimés	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle, maintenir les zones humides

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
			(reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	
			Diminution de la disponibilité en charognes	Laisser les carcasses sur place
			Installation de lignes électriques	Eviter
			Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification	Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction (15 mars-15 juillet)
				Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
A074 Milan royal	Rapace diurne de 59-66 cm de long, à la queue profondément échancrée et à la tête grise finement striée de noir tranchant avec le reste du corps (roux). Adeptes des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture, des lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt), souvent en piémont des massifs montagneux	/ défavorable inadéquat 25-50 couples nicheurs estimés	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle
			Installation de lignes électriques (collisions)	Eviter
			Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification	Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction (15 février-15 juillet)
				Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve
A078 Vautour fauve	Très grand rapace diurne (95-105 cm de long) au plumage fauve (queue et moitié postérieure des ailes brun-noir), la petite tête et le long cou étant couverts d'un fin duvet blanc, et la base du cou munie d'une collerette blanche. Adeptes des larges vallées en basse montagne, des collines aux abords de vastes plaines, des causses et hauts-plateaux, nichant sur les corniches des falaises surtout calcaires.	/ Espèce erratique mais régulière	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits
			Modification des pratiques agropastorales entraînant une diminution de la disponibilité en charognes	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts constituant ses lieux de prospection, grâce à une agriculture traditionnelle
A080 Circaète- Jean-le-Blanc	Rapace diurne de 65-70 cm de long, aux ailes brunes dessus et blanches dessous, corps tacheté. Adeptes des milieux ouverts et ensoleillés riches en reptiles (dont il se nourrit), alternant avec landes, forêts et zones humides. Niche souvent à la cime d'arbres tabulaires	/ favorable 10-15 couples nicheurs estimés	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
			Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...)	Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction (15 mars-15 août)
			Activités forestières (coupes, ouvertures de pistes...)	Rechercher les couples avant travaux
			Utilisation de pesticides	Proscrire
			Installation de lignes électriques (collisions)	Eviter
A081 Busard des roseaux	Plus sombre et plus grand (48-56 cm de long) que les autres busards, mâle brun foncé dessus, brun-roux dessous, avec la tête et le cou jaunâtres et rayés de brun ; femelle brune avec la calotte, la gorge et le bord antérieur des ailes jaunâtres. Adeptes des grandes roselières dans les marais ou jouxtant les étangs et lacs peu profonds, ainsi que des prairies humides pour chasser.	/ Espèce migratrice régulière	Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel)	Préserver les zones humides
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle
			Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau
A082 Busard Saint-Martin	Rapace diurne élancé de 44-52 cm de long, gris bleuté dessus et blanc dessous avec le bout des ailes noir (mâle), brun foncé nuancé de roux dessus et blanc jaunâtre rayé de brun dessous (femelle). Adeptes des milieux ouverts à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs, prairies, friches basses, aussi landes, coupes forestières et marais.	/ défavorable inadéquat 5-10 couples nicheurs estimés	Destruction / altération des habitats de reproduction par drainage des marais, intensification de l'agriculture et de la sylviculture (plantations des landes)	Eviter ces pratiques
			Travaux forestiers	Travailler en dehors de la période de reproduction
A084 Busard cendré	Rapace diurne élancé, long de 42-47 cm de long, mâle gris cendré dessus avec une fine barre noire sur les ailes, blanc strié de rouille dessous avec 2 fines barres noires sous les ailes (noires à leur extrémité) ; femelle brune dessus avec une tache blanche au croupion, brun clair tacheté et barré de brun-noir dessous. Adeptes de milieux ouverts variés à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs de céréales, prairies, friches, landes, marais, jeunes plantations...	/ Espèce migratrice régulière, potentiellement nicheuse	Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au maïs)	Pratiquer une récolte plus tardive permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales
			Destruction / boisement des landes (habitat de nidification originel)	Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte
				Maintenir les landes
A092 Aigle botté	Le plus petit des aigles avec 52-57 cm de long, à grosse tête proéminente. Forme claire blanche dessous et un peu striée à la poitrine et à la tête ; forme sombre brun foncé à brun roux dessous. Adeptes des milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes, nichant souvent dans de vieux arbres en haut de versants bien exposés	/ favorable 15-20 couples nicheurs estimés (grandes futaies feuillues ou mixtes des vallées accidentées à l'étage collinéen)	Diminution des grands massifs forestiers, plantations de résineux	Maintenir les habitats forestiers, ne pas couper les arbres mûrs
			Travaux forestiers (création de pistes...) et autres activités dérangeantes (tourisme, sports de nature : moto trial...)	Toujours rechercher les couples avant travaux sur les forêts de pente
				Réaliser les activités hors période de reproduction (1er avril-15 août)

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A094 Balbuzard pêcheur	Grand rapace diurne (50-58 cm de long) au corps élancé, brun foncé dessus, blanc dessous avec une barre noire sous les ailes (tenues coudées en vol) et une grosse tache noire au niveau de leurs poignets ; tête claire, trait noir sur les yeux jaunes, assez long bec crochu. Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés.	/ Espèce migratrice régulière	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Altération des eaux stagnantes (drainage) ou courantes (recalibrage des berges) Pollution de l'eau	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Conserver l'état naturel des surfaces d'eau libre : étangs, lacs, grands cours d'eau Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A098 Faucon émerillon	Petit rapace diurne (24-33 cm de long), plus robuste que les autres petits faucons, mâle gris-bleu dessus et crème roussâtre fortement tacheté de brun-noir dessous, à queue grise mais noire à l'extrémité ; femelle brun foncé dessus, crème strié de brun-noir dessous, à queue brune mais noire au bout. En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes, cultures...	/ Espèce migratrice et hivernante régulière	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts grâce à une agriculture traditionnelle Eviter les reboisements (pins...)
A103 Faucon pèlerin	Femelle de ce rapace diurne à la taille d'un gros pigeon, et d'un tiers supérieure au mâle, de 34-50 cm. Gorge et haut de la poitrine blancs, dessus gris bleu à gris ardoise, dessous blanc strié de noir, moustache arrondie sombre. Adeptes des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher	/ favorable 10-18 couples nicheurs estimés	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) Destruction directe au fusil et désairage des jeunes pour la fauconnerie	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction (1er février-20 juin) Rechercher les couples avant travaux Proscrire
A127 Grue cendrée	oiseau imposant, en grande partie de couleur gris cendré comme son nom l'indique. Une épaisse touffe de plumes tombe à l'arrière du corps. La partie postérieure de l'aile est noire, comme le long cou et la tête qui sont traversés par une large bande blanche partant de l'arrière de l'œil et descendant de chaque côté du cou. Le dessus de la tête, dénudé, présente une calotte rouge. Le bec, long, droit et pointu, est gris verdâtre. Les pattes, très longues comme les ailes, sont noires. Le jeune de l'année se	/ Espèce migratrice régulière	Disparition / altération des habitats dues notamment à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Maintenir une mosaïque de milieux agricoles ouverts favorable au nourrissage Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Ne pas polluer

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	distingue par son corps gris teinté de brun, sa tête et son cou brun rougeâtre ; son œil est brun (rouge chez l'adulte). L'espèce mesure 1,1-1,2 m de long (dont 50-55 cm pour le corps). A l'automne et en hiver, la Grue cendrée fréquente les grandes cultures et les prairies proches de vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) ; lors de la reproduction, les marais et tourbières jouxtant les plans d'eau sont privilégiés.			
A140 Pluvier doré	Oiseau de 26-29 cm de long ; en plumage nuptial, dessus brun-noir tacheté de jaune, face, avant du cou, poitrine et ventre noirs et séparés des parties supérieures par une ligne blanche en « S » partant du bec jusqu'au-dessous de la queue (blanc) ; en hiver, dessus brun tacheté de jaune, joues, cou et poitrine brun jaunâtre tacheté de gris, gorge, ventre et dessous des ailes blancs. En hiver, adepte des plaines cultivées et labourées (céréales d'hiver...), des prairies, polders et vasières.	/ Espèce migratrice régulière	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies
A215 Grand-duc d'Europe	Très gros rapace nocturne de 60-75 cm de long, au corps massif et à la grosse tête surmontée de 2 aigrettes de plumes formant des « oreilles » bien visibles, brun jaunâtre strié de noir dessus, jaune brunâtre tacheté de noir dessous. Adepte des terrains dégagés aux abords des falaises et barres rocheuses boisées (où il niche)	/ favorable 6-8 couples nicheurs estimés	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre, canyoning...) Pose de clôtures en fils barbelés Installation de réseaux électriques aériens, routiers et ferrés (collision)	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction (1er décembre-1er août) Rechercher les couples avant travaux Eviter Eviter
A224 Engoulevent d'Europe	Oiseau de 26-28 cm de long, à chant nocturne typique (ronnement sourd portant jusqu'à 500 m, rappelant un bruit de cyclomoteur) et aux couleurs mimétiques avec le sol ou l'écorce. Adepte des milieux semi boisés, à buissons alternant avec du sol nu, sec, sableux ou pierreux (où il niche) : friches, landes, coupes, lisières et clairières forestières	/ favorable Plus de 50 couples nicheurs estimés	Altération / destruction des habitats Usage des pesticides diminuant la disponibilité en insectes	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables à la reproduction : éviter le reboisement des landes en pins et la fermeture des milieux ouverts Eviter les travaux en période de reproduction (1er mai-15 août) Eviter
A229 Martin-pêcheur d'Europe	Oiseau vivement coloré (bleu-vert métallique, roux chaud sur les parties inférieures) de 17-20	/ Espèce erratique, à la	Canalisation des cours d'eau, déboisement des berges...	Maintenir la dynamique fluviale (berges naturelles...)

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	cm, au corps court et trapu comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en poignard (4 cm). Adeptes des rives des cours d'eau et des lacs, des étangs, gravières en eau, marais et canaux peu turbides, avec secteurs de berges meubles et abruptes (érodées) pour le forage du nid	fréquence inconnue	Drainage des zones humides Pollution de l'eau	Ne pas drainer Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A236 Pic noir	Le plus grand pic européen (44-48 cm de long), entièrement noir sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Tambourinage audible à plus d'un kilomètre. Adeptes des grands massifs boisés (200-500 ha), avec présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches)	/ favorable Espèce présente mais nombre de couples nicheurs indéterminé	Diminution des grands massifs forestiers, coupes à blanc des vieux peuplements, raccourcissement des rotations, enrésinement intense	Préserver les massifs de résineux et de Hêtres avec des arbres d'âges et de tailles différents Conservés les arbres morts et à loges
A238 Pic mar	Pic de 19-22 cm de long, à plumage mélangé de noir et de blanc et à calotte rouge (plus vive et unie chez le mâle). Tambourinage exceptionnel et de faible portée. Adeptes des vieilles forêts feuillues (chênaies et chênaies-charmaies surtout), régulièrement dans les peuplements thermophiles d'essences à écorce rugueuse	/ favorable Espèce présente mais nombre de couples nicheurs indéterminé	Diminution des grands massifs forestiers, coupes à blanc des vieux peuplements, raccourcissement des rotations, enrésinement intense	Conservés les vieux massifs de feuillus Conservés les arbres morts et à loges
A246 Alouette lulu	Petite alouette de 15 cm de long, à teinte dominante brunâtre dessus, blanche dessous (mais flancs et poitrine lignés de brun-noir). Adeptes des milieux dégagés, secs et ensoleillés en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, pâturages pauvres, vignes et clairières forestières	/ favorable Plus de 100 couples nicheurs estimés	Disparition / modification des habitats suite à l'intensification des pratiques agricoles (abandon de l'élevage traditionnel, des haies, des prairies, utilisation de pesticides limitant le nombre de proies) ou au contraire à la déprise agricole (reboisements spontanés ou volontaires des landes)	Maintenir le pâturage extensif et débroussailler Maintenir les haies, murets et bosquets Ne pas boiser
A255 Pipit rousseline	Grand pipit (16,5 cm de long) à la longue queue évoquant en vol une bergeronnette, fauve pâle un peu strié de brun dessus et sur la calotte, blanc-crème dessous (lavé de roussâtre sur la poitrine et les flancs), à large sourcil crème souligné de brun-noir du bec jusque derrière l'œil. Adeptes des lieux sablonneux, plats et secs, à végétation rase piquetée de buissons : plaines caillouteuses, pelouses, jachères, landes basses, gravières, carrières, lits secs des cours d'eau, causses, dunes.	/ Espèce migratrice régulière	Embroussaillage et colonisation par la forêt	Maintenir les zones de landes par un pâturage extensif tardif
A338 Pie-grièche écorcheur	Passereau de 16-18 cm de long, à la silhouette d'un « rapace miniature ». Mâle vivement coloré, à manteau brun-roux, calotte et croupion gris cendré, dessous rose vineux, masque noir de « bandit ». Femelle terne, brun-gris dessus, blanc jaunâtre sale	/ favorable Plus de 500 couples nicheurs estimés	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement spontané ou volontaire des friches et des landes), entraînant une	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	dessous (barré de lignes noires), masque moins net. Adeptes des milieux semi-ouverts : prairies et prés extensifs ponctués de buissons bas et d'arbres isolés (souvent épineux), clôtures barbelées		<p>diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation</p> <p>Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies</p> <p>Usage des pesticides</p> <p>Abandon des clôtures et destruction des épineux</p>	<p>Maintenir les haies et bosquets</p> <p>Proscrire</p> <p>Conserver des clôtures barbelées et des buissons épineux</p>
A379 Bruant ortolan	<p>Passereau robuste (14-16,5 cm de long), à tête aplatie vert-olive (comme le cou et la poitrine) portant une longue moustache jaune soufre et un bec rose brunâtre conique, gorge jaune, ventre et flancs rose jaunâtre, dos brun-roux rayé de noir, ailes brun-noir avec des traits roussâtres et 2 fines barres transversales blanches, pattes roses ; femelle plus terne. Hôte des milieux secs à végétation rase alternant avec des arbres et buissons épars (perchoirs) : adrets rocailleux, landes ouvertes, vignobles, friches, cultures, pelouses et prairies parsemées de haies ou taillis, pierriers colonisés par les ligneux, jeunes garrigues, prés marécageux piquetés de saules, bouleaux et autres arbres, souvent près de zones humides.</p>	/	<p>Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites de nidification et d'alimentation</p> <p>Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies</p> <p>Chasse et dérangement dans les lieux de nidification</p>	<p>Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies</p> <p>Proscrire</p>

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Le site se compose de gorges profondes aux versants forestiers abrupts et rocheux formant corniches, falaises et éboulis, abritant des pelouses et landes. Sur les plateaux, les zones cultivées alternent avec des vallées plus ou moins encaissées affluentes.

Ces caractéristiques rendent le site parmi les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres (forte densité de Circaète Jean-le-Blanc et Faucon pèlerin, une des plus importantes populations d'Aigle botté et de Milan royal de la région). Les landes et milieux ouverts permettent la présence de nombreux Engoulevents, Alouettes lulu, Pies-grièches.

Le site constitue également une importante voie de migration pour les rapaces (Vautour percnoptère de façon occasionnelle), cigognes, pigeons et passereaux.

La grande majorité de ces espèces figure dans un état de conservation favorable ; cependant, certaines activités humaines peuvent impacter les populations d'oiseaux : sylviculture (risque ponctuel de perte de diversité des boisements), agriculture (risque de fermeture des milieux suite à la déprise, ou au contraire de drainage de prairies humides), activités de loisirs (dérangements pendant la période de reproduction des oiseaux rupestres notamment), infrastructures (création de nouvelles lignes électriques, éoliennes). Il faudra donc les accompagner pour qu'elles puissent se développer tout en préservant la richesse biologique et paysagère du site.

Les enjeux les plus forts résident dans : le maintien de la quiétude autour des nids de rapaces forestiers et rupestres de l'annexe I (restauration des populations de Milan royal et de Busard Saint-Martin notamment) ; le maintien des ressources alimentaires issues des milieux agropastoraux, et le maintien des landes.

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux :

- maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...) ;
- maintenir les prairies riches en fleurs ;
- maintenir les forêts de pentes ;
- maintenir les milieux ouverts de pente (parcours, landes...) par le pastoralisme.



SITES INTERNET CONSULTABLES

Site internet du site Natura 2000 gorges de la Truyère :

<http://gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr/>

Site Natura 2000 de l'Etat :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r316.html>

Site des services de l'Etat du Cantal :

<http://www.cantal.gouv.fr>

SOURCES

Opérateur : LPO Auvergne

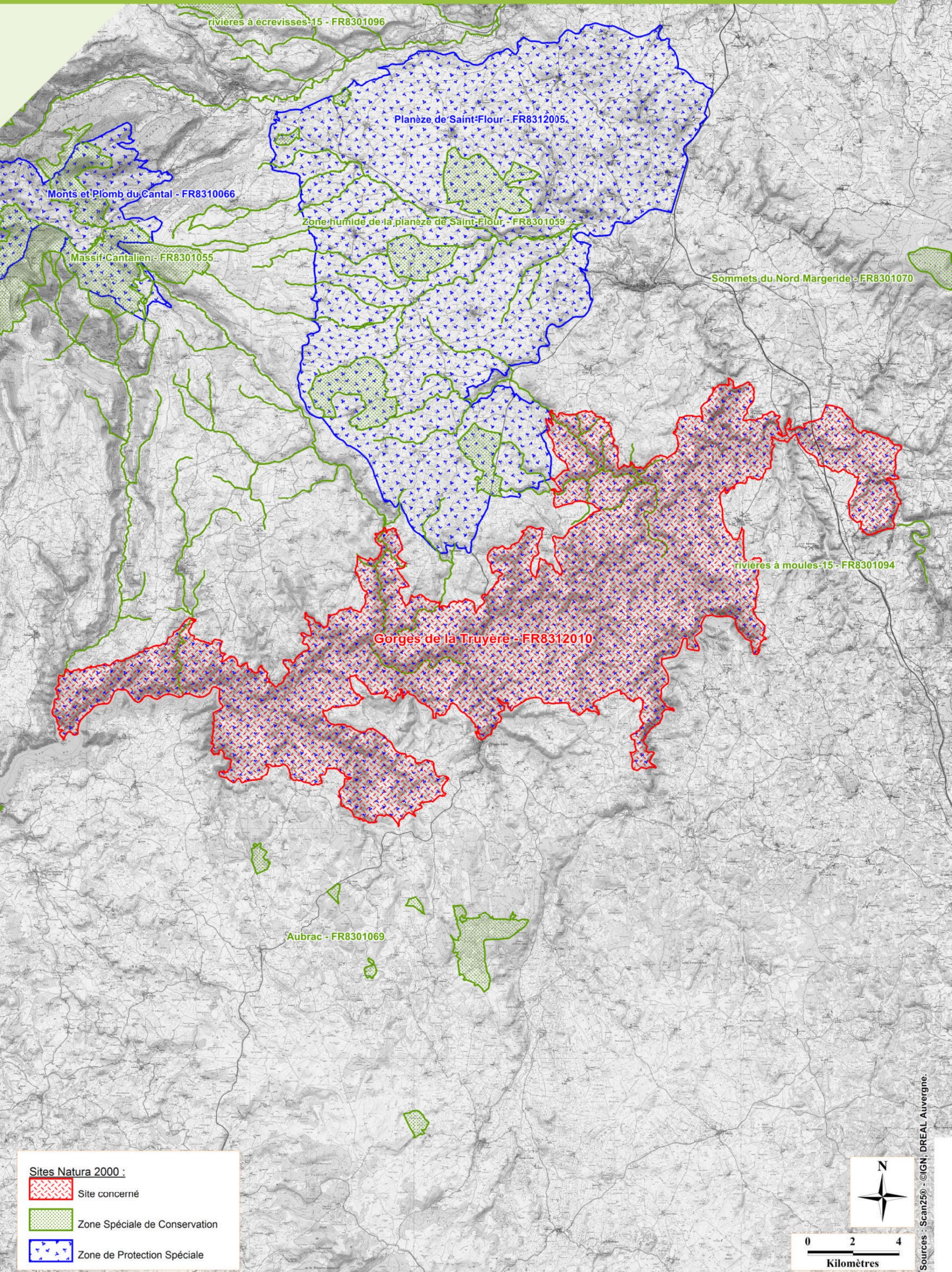
Document d'objectifs « Gorges de la Truyère - Site Natura 2000 « FR8312010 » »

Charte Natura 2000 « site FR8312010 « Gorges de la Truyère » »

Cahiers d'habitats « Oiseaux » (version provisoire)

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.





rivières à écrevisses-15 - FR8301096

Planèze de Saint-Flour - FR8312005

Monts et Plomb du Cantal - FR8310066

Zone humide de la planèze de Saint-Flour - FR8301059

Massif Cantalien - FR8301055

Sommets du Nord Margeride - FR8301070

Gorges de la Truyère - FR8312010

rivières à moules-15 - FR8301094

Aubrac - FR8301069

Sites Natura 2000 :

-  Site concerné
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Zone de Protection Spéciale

